

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,
- VU** le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, modifié et prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023, et notamment son article 6.6 relatif aux aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 L1111-9, L1111-10 L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Energie et notamment l'article L432-7,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs

relations avec les administrations et notamment son article 10,

- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire, approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 et notamment le programme 285 « Transition énergétique »,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 novembre 2017 approuvant la convention entre la Région, le SIEMML et la SOREGIES relative au projet de desserte en gaz naturel du périmètre des communes de la concession 2008-06,
- VU** la convention signée le 1^{er} décembre 2017 entre la Région, le SIEMML et la SOREGIES relative au financement au projet de desserte en gaz naturel du périmètre des communes de la concession 2008-06 ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 approuvant la convention entre la Région et WI6LABS relative au projet BeFlexi au titre du dispositif SMILE,
- VU** la convention signée le 28 novembre 2019 entre la Région et WI6LABS relative au projet BeFlexi au titre du dispositif SMILE,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 septembre 2020 approuvant le règlement relatif à l'acquisition ou la location de véhicules engagés à consommer du bioGNV,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 septembre 2020 approuvant la convention entre la Région et Baugeois Vallée Energies Renouvelables relative au projet de création d'une station d'avitaillement GNV/bioGNV à Lasse (49),
- VU** la convention signée le 8 octobre 2020 entre la Région et Baugeois Vallée Energies Renouvelables relative au projet de création d'une station

d'avitaillement GNV/BioGNV à Lasse (49),

- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 novembre 2020 affectant une autorisation de programme pour soutenir les projets au titre du règlement relatif au soutien du bioGNV,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 février 2021 approuvant l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Pays de la Loire Energie Tour 2021,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2021 approuvant les modèles de conventions-type relatives au financement de véhicules GNV,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2021 approuvant la convention entre la Région et l'association Energies Citoyennes en Pays de Vilaine relative à la promotion et l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables « Energies citoyennes en Pays de la Loire »,
- VU** la convention signée le 7 juin 2021 entre la Région et l'association Energies Citoyennes en Pays de Vilaine relative à la promotion et l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables « Energies citoyennes en Pays de la Loire »,
- VU** le contrat de concession pour la distribution publique de gaz conclu entre le SIEML et SOREGIES en date du 7 avril 2010,
- VU** la déclaration de minimis de Baugeois Vallée Energies Renouvelables,
- VU** les statuts de Wi6Labs adoptés le 21 juin 2019,
- VU** la déclaration de minimis de Wi6Labs,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Mobilités décarbonées

Soutien au développement du bioGNV par le versement d'une subvention pour l'acquisition de véhicules GNV

ATTRIBUE

les subventions pour un montant de 378 760 €, dans le cadre de l'affectation d'autorisation de programme d'un montant de 700 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, au titre du Plan de relance (mesure 148), pour les dossiers figurant en

annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type pour l'acquisition de véhicules bioGNV avec les organismes privés et publics approuvé lors de la Commission permanente du 21 mai 2021, pour les dossiers figurant en annexe 1 ;

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 31 000 €, pour les dossiers de véhicules bioGNV en leasing figurant en annexe 2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 31 000 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type pour le leasing de véhicules bioGNV avec les organismes privés approuvé lors de la Commission permanente du 21 mai 2021, pour les dossiers figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 5.a et 5.b de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

Modification du règlement pour le soutien de la Région aux véhicules fonctionnant au BioGNV-GNC

MODIFIE

le règlement relatif au soutien du développement du bioGNV-GNC adopté lors de la Commission permanente du 25 septembre 2020 ;

APPROUVE

le règlement correspondant relatif au soutien du développement du bioGNV-GNC à l'échelle régionale figurant en annexe 3.

Manifestations du Pays de la Loire Energie Tour 2021

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 26 860 € telles que présentées en annexe 4 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 26 860 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 4.

2 - Réseaux énergétiques intelligents

SAS WI6LABS - Projet BEFLEXI

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 3 900 € à la SAS WI6LABS pour le financement du projet BEFLEXI, au titre du dispositif SMILE (n° opération 2019_13279), pour une dépense subventionnable de 7 800 € HT, soit une subvention totale de 35 900 € pour une dépense subventionnable de 72 950 € HT ;

APPROUVE

la prorogation d'un an de la convention initiale ;

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 3 900 € ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SAS WI6LABS, figurant en annexe 6 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

SAS SPARKLIN - Projet Tourismob'Elec

ATTRIBUE

une subvention de 12 600 € à la SAS SPARKLIN pour le financement du projet Tourismob'Elec, au titre du dispositif SMILE, pour une dépense subventionnable de 28 000 € HT ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 12 600 € ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 5.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SAS SPARKLIN, figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

3 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications figurant en annexe 8 ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire, le SIEML et la SOREGIES, figurant en annexe 9 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SCIC SAS à capital variable BAUGEOIS VALLEE ENERGIES RENOUVELABLES, figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Association RECIT, figurant en annexe 11 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

AUTORISE

pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport, la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a horizontal line through it, followed by a smaller loop and a final horizontal stroke.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs